

HYDRAXIS INC.

797, boulevard Lebourgneuf, bureau 300, Québec (Québec) G2J 0B5

Tél. : 581 988-4929

Le 10 mars 2026

Me Jean-Michel Samson, Secrétaire

Régie de l'énergie du Québec

greffe@regie-energie.qc.ca

Objet : Demande d'intervention – Dossier R-4333-2026 (Fixation des tarifs CD et CB)

Monsieur le Secrétaire,

Par la présente, Hydraxis Inc. demande respectueusement à la Régie de l'énergie de lui accorder le statut d'intervenant dans le cadre du dossier R-4333-2026 relatif à la fixation des tarifs applicables aux centres de données (tarif CD) et aux activités cryptographiques appliquées aux chaînes de blocs (tarif CB).

1. Identification du demandeur

Hydraxis Inc. est une société par actions canadienne incorporée au Québec, dont le siège social est situé au 797, boulevard Lebourgneuf, bureau 300, à Québec. L'entreprise développe et exploite un modèle industriel intégré articulé autour de quatre divisions complémentaires : la production d'énergie verte, le calcul haute performance, la récupération thermique et la biotechnologie appliquée.

2. Nature de notre intérêt

Hydraxis est directement touchée par les tarifs proposés dans le cadre du présent dossier, à la fois comme exploitant de centres de données et de centres d'activités cryptographiques, et comme pionnier de la valorisation thermique des rejets numériques au Québec. Notre modèle d'affaires repose sur la récupération de la chaleur résiduelle issue de nos centres de données et d'activités cryptographiques pour alimenter des serres hydroponiques et des installations d'extraction de composés bioactifs, dans une logique d'économie circulaire intégrée.

De surcroît, nos centres offrent une capacité de délestage immédiate et volontaire lors des événements de pointe hivernaux, contribuant directement à la stabilité du réseau d'Hydro-Québec. Cette flexibilité opérationnelle, propre aux centres de données et d'activités cryptographiques à charge interruptible, constitue un atout considérable pour le réseau québécois, particulièrement dans un contexte de capacité serrée.

À ce titre, nous possédons une expertise unique et pertinente à l'examen du présent dossier, tant sur les réalités opérationnelles des centres de données et d'activités cryptographiques, sur le potentiel de valorisation énergétique, que sur la contribution à la gestion de la demande de pointe que la tarification proposée risque de compromettre.

3. Sujets sur lesquels nous souhaitons intervenir

Hydraxis souhaite intervenir sur les sujets suivants :

a) L'impact des tarifs CD et CB proposés sur la viabilité des modèles d'affaires intégrant la valorisation des rejets thermiques et l'économie circulaire.

b) La pertinence d'introduire un mécanisme de modulation tarifaire tenant compte du niveau de récupération thermique, des retombées économiques locales et de la capacité de délestage des exploitants.

c) La possibilité qu'ont nos centres de données et d'activités cryptographiques d'offrir une charge interruptible en période de pointe, permettant ainsi de contribuer à la stabilité du réseau électrique, et la nécessité d'intégrer cette flexibilité dans la structure tarifaire.

d) La compétitivité tarifaire du Québec par rapport aux juridictions concurrentes pour l'établissement de centres de données et d'activités cryptographiques à haute valeur ajoutée.

e) L'insuffisance du délai de mise en œuvre proposé, dont la rapidité risque d'entraîner des conséquences désastreuses pour les exploitants existants qui n'auront pas le temps d'adapter leurs opérations, leurs modèles d'affaires et leurs engagements financiers.

4. Conclusions recherchées

Hydraxis demande à la Régie :

a) De reconnaître que tous les centres de données et tous les centres d'activités cryptographiques n'ont pas le même profil de retombées économiques et environnementales, et qu'un tarif uniforme ne reflète pas cette réalité.

b) D'étudier l'opportunité d'instaurer un tarif modulé selon des critères objectifs, vérifiables et audités de valorisation énergétique, de création d'emplois, de contribution à l'économie circulaire et de capacité de délestage en période de pointe.

c) De reconnaître la possibilité qu'ont les centres de données et d'activités cryptographiques d'offrir une charge interruptible en période de pointe, permettant ainsi de contribuer à la gestion de la demande, et d'intégrer cette flexibilité comme critère de modulation tarifaire.

d) D'accorder une période de transition réaliste de cinq à sept ans pour les exploitants existants, considérant que le délai actuellement envisagé est insuffisant pour permettre l'adaptation des modèles d'affaires, le respect des engagements financiers en cours et la mise en place de projets de récupération thermique.

e) De constituer une table de concertation réunissant Hydro-Québec, les exploitants, le ministère de l'Économie et les acteurs de l'économie circulaire.

5. Utilité de notre contribution

Hydraxis est, à notre connaissance, la seule entreprise québécoise à opérer un modèle entièrement intégré de valorisation thermique des centres de données et d'activités cryptographiques vers des applications biotechnologiques, tout en offrant une capacité de délestage volontaire au réseau. Notre expérience opérationnelle au site pilote de La Doré, nos données de performance en récupération thermique et notre expertise en économie circulaire numérique constituent un apport factuel et technique qui enrichira les délibérations de la Régie.

Notre intervention ne vise pas à défendre un intérêt corporatif étroit, mais à proposer un cadre tarifaire qui incite l'ensemble de l'industrie à valoriser ses rejets thermiques et à contribuer à la stabilité du réseau, au bénéfice de l'économie et de l'environnement du Québec.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire, l'expression de nos salutations distinguées.

Carl Beaulieu

Président

Hydraxis Inc.

cbeaulieu@hydraxis.com | 581 490-9595